



Conséquences fusion entreprise fondatrice fondation d'entreprise

Par **Mariab**, le **19/11/2014** à **16:04**

Bonjour,

Est-ce quelqu'un d'entre vous saurait quelles sont les conséquences d'une fusion-absorption d'une entreprise fondatrice (en l'occurrence une mutuelle) d'une fondation d'entreprise par une autre entreprise (aussi une mutuelle)? Est-ce que l'entreprise absorbante prend par exemple automatiquement la place de l'entreprise fondatrice de la fondation d'entreprise?

Je ne trouve pas de tels renseignements sur internet.

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement

Par **moisse**, le **19/11/2014** à **19:56**

Bonsoir,

Cela consiste à fusionner les 2 patrimoines. L'entreprise absorbée n'existe plus, et l'absorbante vient aux droits et obligations de l'entreprise absorbée.

Les filiales de l'entreprise absorbée tombent donc dans le patrimoine de l'entreprise absorbante.